





ÉDITORIAL

La collaboration représente la base du sauvetage en montagne



Contacts et échange d'expériences sont deux points incontournables du sauvetage en montagne. Chaque intervention confirme cette assertion. En 2017, nos services ont été requis 739 fois, soit une moyenne de 62 fois par mois. Les opérations se sont bien déroulées, toutes nécessitant la participation d'une ou de plusieurs organisations partenaires. Ceci nécessite une collaboration régionale, nationale et internationale éprouvée. En Suisse, le SAS coordonne le travail dans les stations de secours au niveau régional ; il les soutient sur les plans administratif et logistique au niveau national, sans compter qu'il assure le transfert des connaissances et des expériences au niveau international, dans le cadre de la CISA. Grâce à ma fonction de président de la CISA et à la direction de l'office CISA au sein du Secrétariat du SAS, nous contribuons largement aux échanges mondiaux entre les organisations de sauvetage en montagne.

Alors que nous constatons à maintes reprises que les équipes d'intervention s'entendent et collaborent parfaitement, la situation est moins rose aux autres échelons hiérarchiques : les obstacles administratifs, les ambitions personnelles et l'esprit de concurrence mettent souvent des bâtons dans les roues à la coopération au service des patients.

Le SAS a été fondé par la Rega et le Club Alpin Suisse (CAS) afin de permettre aux organisations et aux entreprises ou spécialistes les plus divers d'effectuer des opérations de sauvetage en montagne sans perdre leur identité propre. Les fondateurs étaient prêts à mettre le prix qu'il fallait pour concrétiser cette approche. Ces lourds investissements se sont avérés payants, comme le

montre, une fois de plus, le bilan du dernier exercice. Grâce à une collaboration hors pair et à un transfert permanent des connaissances, nous avons pu fournir nos prestations à un niveau poussé et sans avoir à déplorer d'importants incidents. A ce titre, nous vous adressons nos chaleureux remerciements.

En revanche, nous sommes choqués par le fait que des administrations cantonales remettent en question la maigre contribution de solidarité recommandée par la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police – voire suppriment cette contribution de leur budget en plein exercice, comme cela a été le cas du canton de Neuchâtel, en novembre 2017. C'est d'autant plus incompréhensible que le SAS et la Rega ont modifié leur méthode d'encaissement début 2017 suite à des interventions de recherche en faveur des autorités et des institutions publiques. Depuis, plusieurs opérations ont été réalisées sans être facturées aux cantons.

Toutefois, les échos ne sont pas seulement négatifs du côté des cantons. Le Conseil de fondation se réjouit tout particulièrement du fait que le canton de Fribourg soit le premier de Suisse romande à avoir décidé de déléguer le sauvetage en montagne au SAS par un accord de prestations.

Un grand merci à tous pour votre précieux engagement en faveur du Secours Alpin Suisse, ces derniers mois et, d'avance, pour ceux à venir !

Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

ORGANISATION

Répartition

Répartition géographique

- SARO Secours Alpin Romand
- ARBE Secours Alpin Bernois
- ARZ Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI Secours Alpin du Tessin
- ARGL Secours Alpin de Glaris
- ARO Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG Secours Alpin des Grisons

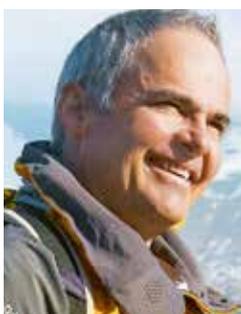


Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2981
dont	
– Spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	126
– Spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	75
– Spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	42
– Spécialistes techniques Canyoning	33
– Spécialistes techniques Médecine	62

Direction

Andres Bardill
Directeur du SAS



Elisabeth Floh Müller
Directrice suppléante du SAS



Theo Maurer
Chef de la formation





ORGANISATION

Rapport annuel 2017

Des interventions plus nombreuses et plus longues en 2017 ont généré un résultat annuel positif. Malheureusement, le canton de Neuchâtel a supprimé sa cotisation au SAS. Par contre, un accord de prestations a pu être signé avec le canton de Fribourg. Ce contrat renforce la position du SAS dans toute la Suisse romande.

En 2017, les stations de secours, les spécialistes ainsi que les nombreuses organisations partenaires ont totalisé 739 interventions. Ils ont sauvé, évacué, dégagé et pris soin de 732 personnes originaires de 35 nations et de tous les cantons de Suisse. Comme les années précédentes, les résidents concernés vivaient plutôt dans les cantons à forte densité de population du Plateau.

La plupart des cantons soutiennent le SAS soit par le biais d'une contribution fixée par un accord de prestations bilatéral, soit par le versement de 4 centimes par habitant, comme le recommande la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Le canton de Thurgovie (10 personnes sauvées) est resté en deçà de ce seuil, l'Argovie (34 personnes sauvées) et Neuchâtel (5 personnes sauvées) n'ont rien payé du tout.

En 2016, le canton d'Argovie a décidé de ne pas s'acquitter de sa contribution pour la période 2017-2020. Un an plus tard, Neuchâtel lui a emboîté le pas en cours d'exercice, ce que le SAS considère comme particulièrement regrettable. Lors de sa réunion avec le Comité de la CCDJP, à Genève, en septembre 2017, le directeur a explicitement attiré l'attention sur le fait que négliger, par certains, des recommandations faites par la plus haute instance de politique de sécurité du pays mettait à mal la solidarité entre les cantons. La Direction aura un défi de taille à relever : convaincre les cantons de Neuchâtel, d'Argovie et de Thurgovie de verser ce forfait de solidarité et de reconnaissance, de 4 centimes par habitant.

Coordonnant ses efforts avec le Comité du Secours Alpin de Suisse Romande et avec le soutien politique des stations de secours fribourgeoises, le SAS est parvenu à négocier avec le canton de Fribourg un accord de prestations garantissant le sauvetage en montagne. Le document a été signé en décembre 2017 et soulage financièrement les quatre stations du Lac Noir, de Jaun, de Bulle et de Châtel-St-Denis. Le fait que le gouvernement cantonal délègue officiellement au SAS l'activité du sauvetage alpin renforce la position de ce dernier, non seulement localement mais dans toute la Suisse romande.

En 2016, le SAS et la Rega ont décidé de cesser de facturer aux autorités cantonales les coûts relatifs à la recherche de personnes disparues. Cette approche a fait ses preuves. En 2017, le nombre d'interventions impliquant beaucoup de personnes a augmenté. Cette constatation laisse à penser que, pour des raisons financières, le sauvetage en montagne était, par le passé, déployé avec retenue.

Depuis le printemps 2017, les sauveteuses et les sauveteurs de la station de Grindelwald viennent en renfort quand les ressources médicales du secours aérien ou les services d'ambulanciers du village ne suffisent pas. Il s'agit d'une solution provisoire. Les parties prenantes négocient actuellement le cadre d'une réglementation durable des soins médicaux d'urgence au niveau local.

En 2017, les interventions se sont déroulées sans avoir à déplorer d'incident majeur ou d'accident grave dans les rangs des sauveteurs. Neuf d'entre eux ont été blessés lors de formations ou d'opérations de secours, toutefois, sans séquelles à terme ni long arrêt de travail. Par ailleurs, il a fallu faire appel à des soins vétérinaires pour cinq chiens. Tous se portent de nouveau à merveille.

Des interventions plus nombreuses et plus longues ainsi qu'un surplus de travail pour les remontées mécaniques et les téléphériques ont généré, en 2017, des recettes supérieures et un résultat annuel positif. L'excédent d'environ 105 000 francs a été affecté au capital de l'organisation, qui se porte ainsi à près de 3,4 millions de francs. Le montant visé à long terme correspond à celui d'un chiffre d'affaires annuel, soit quelque 4,8 millions de francs.

Les finances des stations de secours resp. des associations régionales ne sont pas faciles à gérer vu les interactions avec les sections CAS. Ce problème a d'ailleurs été abordé lors d'une réunion des responsables des finances des associations régionales. Il a été possible de clarifier les responsabilités et de procéder à des délimitations entre les différents acteurs.

La collaboration avec les remontées mécaniques a connu une nouvelle extension. Jusqu'à fin 2017, des contrats ont pu être conclus avec les entreprises suivantes :

- Verein Älplibahn Malans (association)
- EWZ Druckstollen Solis-Rothenbrunnen (chantiers)
- Bergbahnen Engelberg-Trübsee-Titlis AG (remontées mécaniques)
- Axpo Power AG, Kraftwerk am Löntsch, Klöntal (énergie)
- Verein Seilbahnen Nidwalden (association)
- Luftseilbahn Kräbel-Rigi Scheidegg AG (téléphérique)
- Funicolare Ritom SA (funiculaire)
- Centri Turistici Montani SA Bosco Gurin (installations à câbles)

Les stations de secours assurent un soutien terrestre en cas d'évacuation ainsi que le sauvetage de personnes en cas d'arrêt ou autre incident des remontées mécaniques. Bien souvent, ces prestations sont dédommagées sous forme de forfaits gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercice.



Élément inédit : dans le canton de Nidwald, une nouvelle association de remontées mécaniques est devenue partenaire contractuel du SAS et de la station de secours CAS de Stans. Dans ce contexte, 35 entreprises – de la plus petite concession cantonale à la remontée moderne supervisée par la Confédération – ont réglementé et optimisé leur organisation de sauvetage en cas d'interruption ou autre problème.

Le litige qui opposait le SAS à une grande assurance maladie a été tranché en faveur du SAS. Le différend portait sur la reconnaissance des prestations fournies dans le cadre d'une opération de recherche. L'assurance maladie était d'avis qu'elle ne devait pas payer pour cette intervention si la personne disparue était retrouvée décédée. Le Tribunal cantonal de St-Gall a au contraire considéré que les recherches faisaient partie du sauvetage couvert par l'assurance. Ce dernier avait été lancé en partant du principe que la personne était encore en vie en l'absence d'indices importants contraires. Le jugement du tribunal renforce également la position des organisations de secours qui sont dans l'obligation légale d'apporter leur aide et risquent d'encourir des conséquences pénales et civiles si elles décident de ne pas intervenir.

Formation

En 2017, la formation des spécialistes techniques a étoffé les rangs de son équipe chevronnée, sous la houlette de Theo Maurer (chef de la formation). Ce département est désormais en « fonctionnement normal ». La stabilité de l'équipe de responsables techniques ainsi que des instructeurs facilite le travail. Malgré cette constance, de nouvelles recrues doivent être formées en permanence dans le domaine technique pour éviter des remplacements et des changements de génération abrupts.

En août 2017, le Conseil de fondation a mandaté la Direction pour créer la nouvelle catégorie de spécialistes techniques intitulée « Drones ». Le SAS cherche maintenant à pourvoir ce nouveau poste de responsable technique. Les premiers modules de cette discipline devraient être développés au cours de l'année 2018.

La formation dans les associations régionales ainsi que dans les stations de secours a été encore améliorée sur le plan technique. Elle a également été homogénéisée grâce à des cours centraux et de nouveaux contenus. Le SAS a la chance de pouvoir systématiquement repourvoir les fonctions-clés qui se libèrent dans les sections et dans les associations régionales. Tous les fonctionnaires qui quittent leurs fonctions ont épaulé leur successeur dans sa phase d'intégration, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'organisation. Le Conseil de fondation ainsi que la Direction adressent leurs chaleureux remerciements pour cet engagement infatigable.

La Direction a activement collaboré dans le groupe technique Sécurité dans les sports de montagne (FSiB) et dans le groupe de compétences Prévention des accidents d'avalanche (KAT). Elle se tient ainsi au courant des nouvelles tendances et des conclusions relatives aux activités d'extérieur, à la formation, à la prévention et au sauvetage, puis intègre ces informations dans les activités de formation et d'intervention du SAS. Cela a notamment été le cas des contenus de formation dédiés à l'évaluation d'une pente par danger d'avalanche élevé, aux stratégies de recherche en avalanche ou à l'utilisation de nouveaux moyens de communication et d'appareils.

La médecine de sauvetage a été perfectionnée avec la Rega. Ce domaine est dirigé par le Dr Michael Lehmann, médecin-chef à la Rega et chef suppléant de la médecine SAS/Rega (MSAS). Les spécialistes techniques Médecine interviennent lorsqu'aucun médecin n'est disponible. Ils comblent ainsi les lacunes de la couverture médicale. Pour la première fois en 2017, des spécialistes techniques Médecine de Spéléo Secours Suisse ont participé à la formation des spécialistes techniques.

Communication et logistique

Le site Internet du SAS, en trois langues, se mue toujours davantage en une plateforme d'information stratégique pour les besoins internes et externes. Il est revu et corrigé en continu, ce qui désengorge certains canaux de communication (p. ex. le téléphone, les e-mails et les réunions). Depuis l'automne, un logiciel actualisé simplifie les inscriptions aux cours ainsi que la mise à jour du profil personnel de l'utilisateur.

Le Conseil de fondation a décidé de remplacer le logiciel Navision permettant de traiter les adresses et les rapports d'intervention et géré jusqu'ici par le CAS. La Direction va maintenant évaluer les solutions informatiques proposées et implémenter celles qui correspondent parfaitement aux besoins spécifiques du SAS.

En déléguant la responsabilité du matériel d'intervention aux stations de secours, la fonction d'inspecteur du matériel et les entrepôts externes sont devenus obsolètes. La Direction remercie chaleureusement Hansjürg Müller pour toutes les années d'excellente collaboration.

Les stocks de vestes softshell, gilets et pantalons d'été ont été augmentés en début d'année. Les articles ainsi que la collaboration avec le nouveau fabricant, La Sportiva, ont fait leurs preuves.

En fin d'année, la ligne de vêtements a été enrichie d'un t-shirt à manches longues signé Icebreaker. 500 pièces ont déjà été mises en circulation en 2017.

Deux nouveaux locaux pour entreposer l'équipement de sauvetage ont été inaugurés sur les bases Rega de Zweisimmen et d'Erstfeld. Les stations de secours CAS louent les entrepôts à la Rega. Cette dernière peut aussi se servir de ce matériel. Cette réorganisation facilite la collaboration lors des interventions et de la formation.

Personnel

Les sections CAS avec leurs propres stations de secours ont confirmé Raphaël Gingins et Pius Furger (membres du Conseil de fondation) dans leurs fonctions, leur confiant respectivement un troisième et un second mandat. Le CAS laisse entrevoir un nouveau règlement pour les prochaines élections.

La Direction a travaillé dans la composition qui a fait ses preuves et avec le soutien des collaborateurs Rega de tous les domaines. Elisabeth Floh Müller, directrice suppléante du SAS, a fêté un anniversaire rond : elle y est membre de la Direction depuis dix ans. Pendant cette période, elle a développé au fur et à mesure et de manière systématique les départements Communication et Logistique dans les trois langues, les adaptant régulièrement aux besoins. L'utilisation systématique de l'image officielle a permis aux organisations des fondateurs et au SAS d'atteindre une grande notoriété auprès du public. Le Conseil de fondation ainsi que la Direction adressent leurs chaleureux remerciements à Elisabeth Floh Müller pour son travail soutenu.

La Direction adresse un grand merci à toutes les sauveteuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires et aux personnes concernées pour leur précieux engagement ainsi que pour avoir tout fait afin que personne ne soit blessé dans leurs rangs. Enfin, elle félicite également chacun pour la gestion judicieuse des ressources, tant en termes de technique que de matériel.

Andres Bardill
Elisabeth Floh Müller
Theo Maurer



OPÉRATIONS

Activité de sauvetage

Nombre d'interventions mois par mois

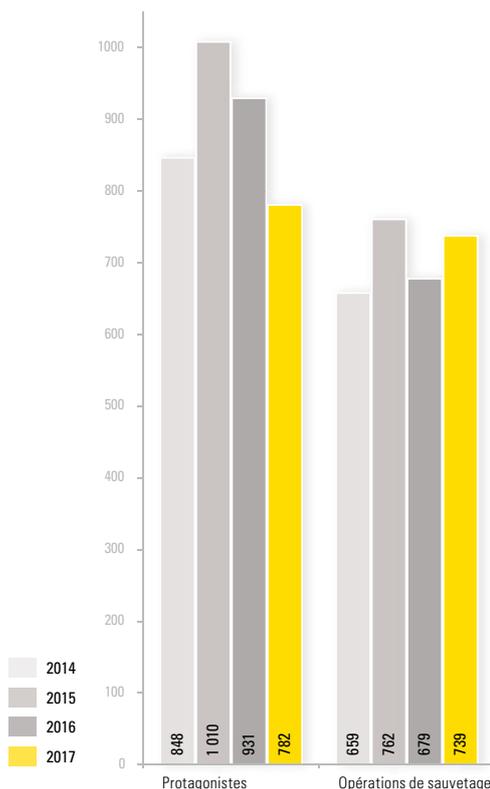
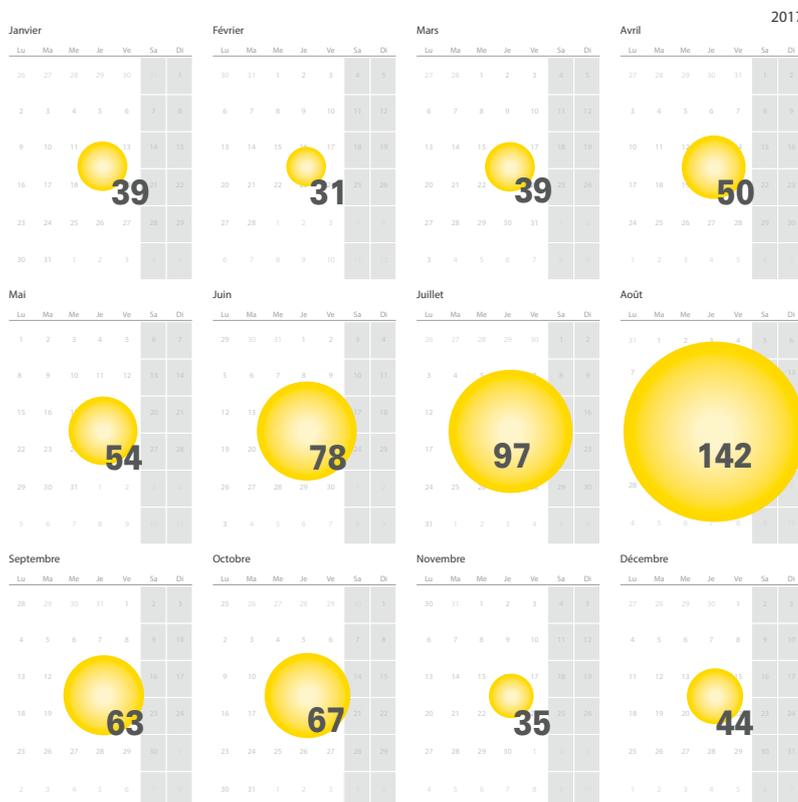
Il existe un lien évident entre le nombre d'interventions et la météo. L'hiver dernier compte, à l'échelle Suisse, parmi les moins enneigés et les plus courts depuis le début des mesures, en 1864. Décembre n'a jamais été si sec et si peu neigeux. Plusieurs chutes de neige ont eu lieu début mars. La douceur des températures, courant mars et début avril, a fort stimulé la végétation. Mi-avril, l'hiver s'est réinstallé avec des chutes de neige jusqu'en faible altitude, attirant de nombreuses personnes vers les montagnes. Les interventions ont doublé par rapport au mois d'avril de l'année précédente.

Du fait de l'enneigement tardif, combiné à la disparition précoce de la neige, certaines régions n'ont été que très brièvement couvertes d'un manteau blanc. Le troisième été le plus chaud a ensuite succédé au troisième printemps le plus chaud depuis le début des mesures. Juin s'est caractérisé par des températures constamment élevées et une canicule de cinq jours dans la deuxième quinzaine du mois. Les interventions ont alors augmenté, les conditions propices à la randonnée s'apparentant à une fin d'été.

Septembre s'est avéré particulièrement frais, surtout en altitude. La neige fraîche a couronné les sommets à plusieurs reprises. Le temps hivernal s'est poursuivi les premiers jours d'octobre. Au nord des Alpes, la neige est tombée jusqu'à 1200 m. Mi-octobre, un anticyclone s'est installé au-dessus de la Suisse pendant dix jours. Un radieux soleil automnal a agrémenté un ciel bleu sans le moindre nuage. En journée, il n'a pas été rare de voir le mercure grimper en plaine jusqu'à 22, voire 25 °C. Le beau temps a offert au Plateau et à la Suisse méridionale le mois d'octobre le plus ensoleillé de ces 50 dernières années. En novembre, la neige a recouvert le versant nord des Alpes jusqu'à basse altitude. L'hiver a définitivement pris ses quartiers au mois de décembre.

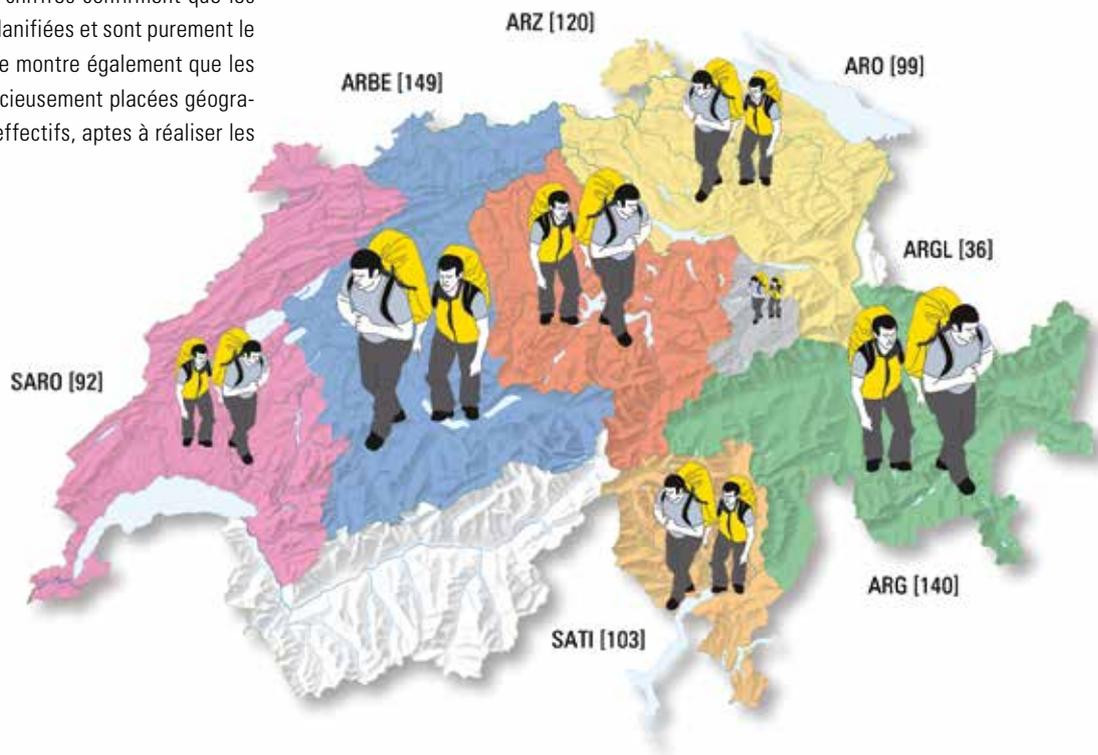
Interventions et personnes impliquées

Le nombre d'interventions a augmenté par rapport à l'exercice 2016. En 2017, les stations de secours, les spécialistes ainsi que les nombreuses organisations partenaires ont totalisé 739 opérations de sauvetage. Le nombre de personnes impliquées a diminué de 149 sur la période considérée, notamment du fait que les actions de recherche se sont avérées inhabituellement nombreuses : 28 de plus que l'année précédente, atteignant un total de 144.



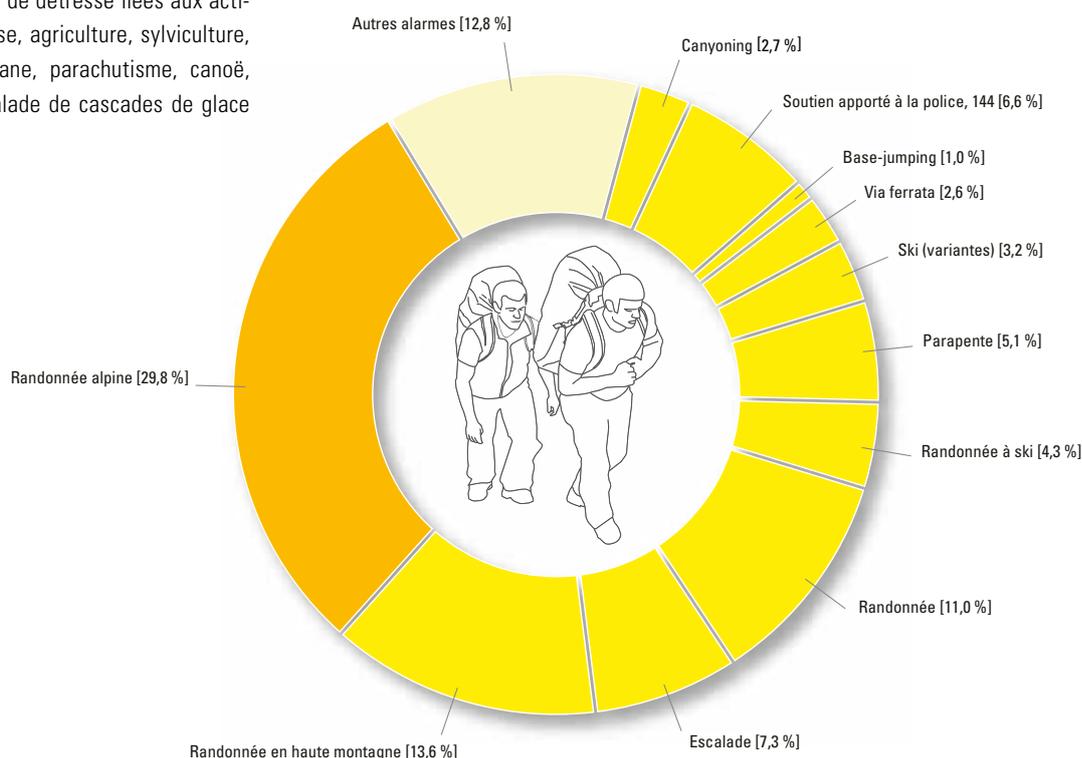
Nombre d'interventions par association régionale

Les régions ARO, ARZ et SATI enregistrent en moyenne 25 interventions de plus qu'en 2016, tandis que l'ARBE en affiche 36 de moins. Ces chiffres confirment que les opérations ne peuvent être planifiées et sont purement le fruit du hasard. La statistique montre également que les stations de secours sont judicieusement placées géographiquement et, de par leurs effectifs, aptes à réaliser les interventions requises.

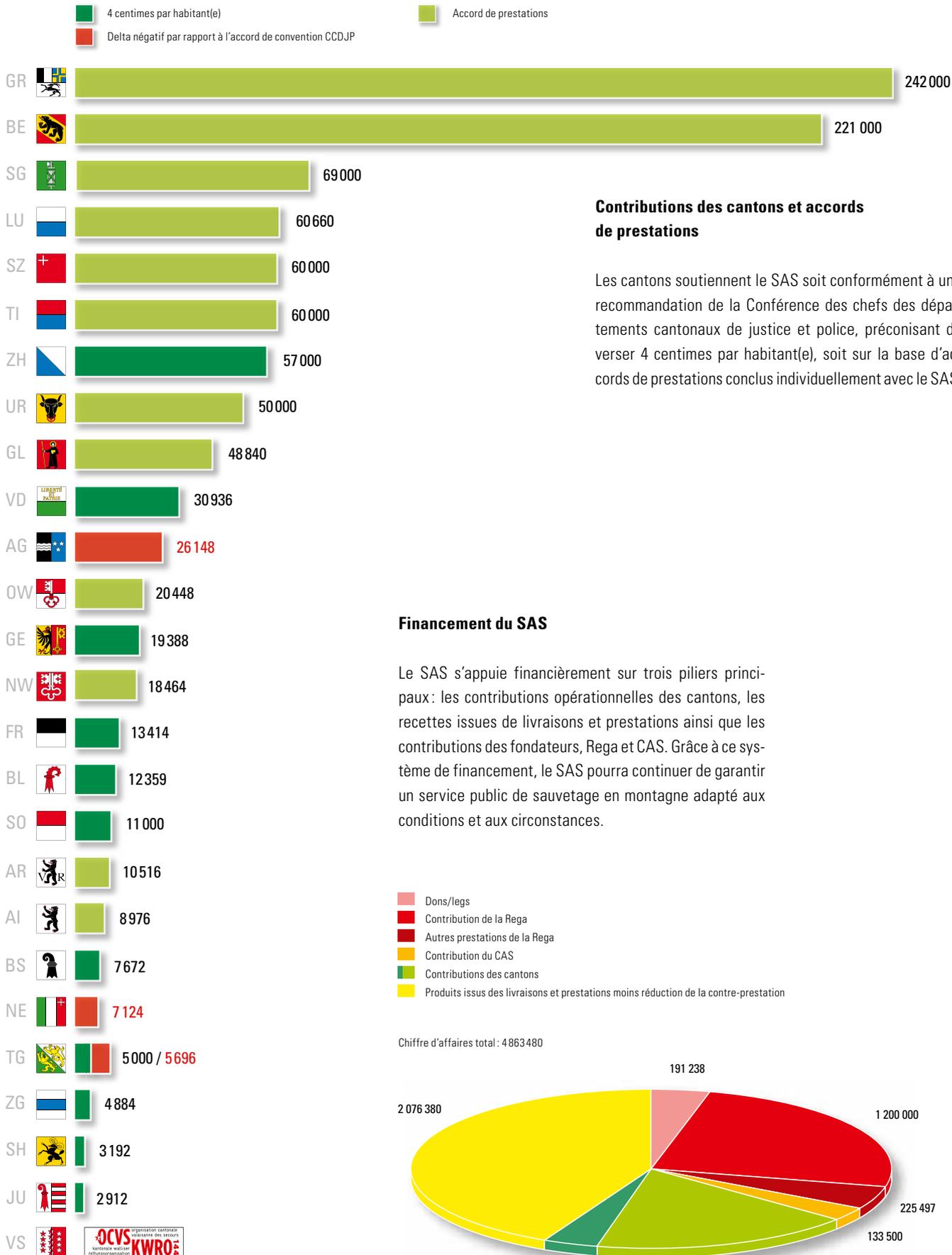


Sur quelles missions les sauveteuses et les sauveteurs ont-ils été déployés ?

La randonnée a généré le plus grand nombre d'interventions, suivie par la rubrique « Autres alarmes ». Cette catégorie regroupe des situations de détresse liées aux activités les plus diverses : chasse, agriculture, sylviculture, moto, vélo, planeur, deltaplane, parachutisme, canoë, VTT, raquettes à neige, escalade de cascades de glace ou encore rafting.



FINANCEMENT



Contributions des cantons et accords de prestations

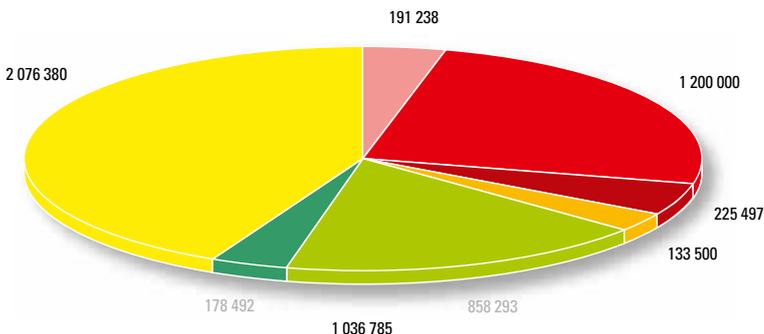
Les cantons soutiennent le SAS soit conformément à une recommandation de la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police, préconisant de verser 4 centimes par habitant(e), soit sur la base d'accords de prestations conclus individuellement avec le SAS.

Financement du SAS

Le SAS s'appuie financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues de livraisons et prestations ainsi que les contributions des fondateurs, Rega et CAS. Grâce à ce système de financement, le SAS pourra continuer de garantir un service public de sauvetage en montagne adapté aux conditions et aux circonstances.



Chiffre d'affaires total: 4 863 480





COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre	Annexe	2017 en CHF	2016 en CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités		2 762 652	2 843 587
Créances résultant de livraisons et prestations	3.1	752 611	499 683
Autres créances à court terme		788	1 674
Stocks et prestations de services non facturées	3.2	590 335	481 914
Actifs de régularisation		136 500	43 805
Total actifs circulants		4 242 886	3 870 663
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		29 962	7 028
Total actifs immobilisés		29 962	7 028
Total actifs		4 272 848	3 877 691
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achats et prestations	3.3	106 716	148 138
Autres dettes à court terme	3.4	101 788	33 260
Versements anticipés des fondateurs	3.5	444 500	0
Passifs de régularisation et provisions à court terme	3.6	222 458	403 676
Total fonds étrangers à court terme		875 462	585 074
Capital organisationnel			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 292 617	1 133 448
Résultat annuel		104 769	159 169
Total capital organisationnel		3 397 386	3 292 617
Total passifs		4 272 848	3 877 691

Compte d'exploitation	Annexe	2017 en CHF	2016 en CHF
Produit d'exploitation			
Recettes nettes résultant de livraisons et de prestations	3.7	4 863 400	4 836 187
Variation de la valeur de prestations de services non facturées		32 897	-80 907
Total revenus		4 896 297	4 755 280
Charges d'exploitation			
Charges de matériel	3.8	-778 023	-722 870
Charges de personnel	3.9	-3 478 917	-3 185 989
Autres charges d'exploitation	3.10	-484 333	-624 301
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-37 757	-27 641
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-22 009	-41 173
Total charges		-4 801 039	-4 601 974
Résultat d'exploitation		95 258	153 306
Résultat financier			
Produits financiers		9 511	10 231
Charges financières		0	-4 368
Total résultat financier	3.11	9 511	5 863
Résultat annuel		104 769	159 169
Attribution au capital organisationnel		104 769	159 169



COMPTES ANNUELS

1. Généralités

1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

1.2 Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation 16/8/2006
- Règlement de l'organisation 24/08/2016

1.3 But de la fondation

La fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

1.4 Composition du Conseil de fondation

- | | | |
|--------------------------------|---|-----------------------------|
| – Franz Stämpfli | Président du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Dr sc. nat. Françoise Jaquet | Vice-présidente du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Raphaël Gingins | Membre du Conseil de fondation | |
| – Ernst Kohler | Membre du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Andreas Lüthi | Membre du Conseil de fondation | |
| – Dr med. Roland Albrecht | Membre du Conseil de fondation | |
| – Pius Furger | Membre du Conseil de fondation | |
| – Markus Weber | Membre du Conseil de fondation | |

1.5 Direction

- | | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| – Andres Bardill | Directeur | Signature collective à deux |
| – Elisabeth Müller | Directrice suppléante | Signature collective à deux |
| – Theo Maurer | Chef de la formation | |

1.6 Organe de révision

- KPMG AG, Zurich

1.7 Autorité de surveillance

- Département fédéral de l'intérieur, Berne

2. Principes

2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions en vigueur du droit comptable suisse (Titre trente-deuxième du Code des obligations). Les grands principes appliqués qui ne sont pas prescrits légalement sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait qu'il est fait usage de la possibilité de constituer ou de dissoudre des réserves latentes en vue de garantir le développement pérenne de l'entreprise.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles se fonde sur les coûts d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Un amortissement linéaire dans le temps est appliqué aux immobilisations corporelles, à l'exception des terrains. Tout signe de surévaluation conduit à un examen des valeurs comptables et, le cas échéant, à un ajustement de la valeur considérée.

2.3 Capital organisationnel

Le capital organisationnel est constitué de l'apport de la fondation, à hauteur de 2 millions de francs, ainsi que des bénéfices non distribués dus à des contributions excédentaires des fondateurs. Il sert de réserve pour fluctuation de risques dans l'activité des interventions difficile à prévoir et peut atteindre au maximum la hauteur moyenne des dépenses annuelles.

3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

	en CHF	en CHF
3.1 Créances résultant de livraisons et de prestations		
Créances vis-à-vis de tiers	739 518	490 296
Créances vis-à-vis d'organisations connexes	13 093	9 387
	752 611	499 683
3.2 Stocks et prestations de services non facturées		
Matériel d'intervention	732 502	619 232
Prestations d'intervention non encore facturées	102 000	69 093
Corrections de valeur	-244 167	-206 411
	590 335	481 914
3.3 Dettes résultant de livraisons et de prestations		
Dettes vis-à-vis de tiers	106 716	139 173
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	0	8 965
	106 716	148 138
3.4 Dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance		
Dettes vis-à-vis de caisses de pension	26 475	26 475
	26 475	26 475
Les dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance sont comprises dans le poste « Autres dettes à court terme » du bilan.		
3.5 Versements anticipés des fondateurs		
Versement anticipé de la part des contributions 2018 par les fondateurs	444 500	0
	444 500	0
Les contributions des fondateurs sont versées périodiquement pour garantir les liquidités, sur la base du budget annuel approuvé par le Conseil de fondation. Combiné au nombre d'interventions et aux produits, en hausse en 2017, ainsi qu'au meilleur taux de réduction de la contre-prestation que les années précédentes, le déficit opérationnel à endosser par les fondateurs a été révisé à la baisse par rapport à l'exercice précédent. En 2018, la compensation s'effectue par le biais du paiement des contributions par les fondateurs pour l'exercice en cours.		
3.6 Passifs de régularisation et provisions à court terme		
Passifs de régularisation, charge de personnel, etc.	192 458	253 676
Actes juridiques en suspens issus d'interventions	0	50 000
Report de modules de formation 17/18	30 000	80 000
Informatique et ajustements publicitaires	0	20 000
	222 458	403 676
3.7 Recettes nettes résultant de livraisons et de prestations		
Contributions des fondateurs	1 558 997	1 995 595
Contributions des cantons	1 036 785	1 071 166
Dons/legs	191 238	226 822
Produits issus des interventions	2 722 560	1 892 167
Déductions sur le chiffre d'affaires	-646 180	-349 563
	4 863 400	4 836 187

3.8 Charges de matériel

Charges de matériel	-672 810	-765 164
Charges liées aux interventions	-72 306	-38 613
Variation de la valeur de prestations de services non facturées	-32 907	80 907
	-778 023	-722 870

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

3.9 Charges de personnel

La stratégie consistant à renoncer à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges de personnel ne sont pas seulement engendrées par les activités de sauvetage mais aussi par la disponibilité aux interventions des stations de secours CAS et des organisations partenaires, sans oublier les travaux pour le compte de tiers (collaboration dans le cadre d'organisations de sauvetage auprès de sociétés de remontées mécaniques).

3.10 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

3.11 Résultat financier

Vu la situation tendue sur les marchés, les placements sur les marchés financiers et titres ont été réduits au fil de l'exercice 2016 pour être transformés, dès le 30 juin 2016, en liquidités – sans modification en 2017. Le résultat financier de CHF 9511 s'explique par la différence du taux de change EUR/CHF dans les encaissements liés aux interventions.

4. Autres précisions**4.1 Emplois à temps plein**

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé dix dans l'année sous revue comme dans l'année précédente.

4.2 Evénements importants intervenus après la clôture du bilan

Aucun événement important datant d'après la clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des dettes et ne nécessite d'être mentionné ici.

4.3. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2017 lors de la réunion du Conseil de fondation.

RAPPORT DE RÉVISION

**KPMG SA****Audit**Badenerstrasse 172
CH-8004 ZurichCase postale
CH-8036 ZurichTéléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Enzo Pontoriero
Expert-réviseur agréé

Zurich, 23 mars 2018

Impressum

Rapport annuel 2017 du Secours Alpin Suisse
Publication en allemand, en français et en italien.
La version allemande fait foi.

Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega,
Case postale 1414, 8058 Zurich-Aéroport
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42,
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Rédaction & Impression

Stämpfli SA, Berne

Photos

D. Vonwiller, Aarburg

